

**RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2010**  
**Session ordinaire**

---

Le quinze septembre deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire de Bavent.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames TANQUEREL-PERRODIN-LELIEVRE-HARIVEL-DERACHE-LAGALLE-CARPENTIER-MOULIN-VANWILDERMEERSCH-POTHIER-LAVAL.

Absents excusés :

Monsieur GUILLOT qui donne pouvoir à Monsieur GARNIER  
Monsieur MARIE qui donne pouvoir à Madame TANQUEREL  
Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Madame POTHIER

Absents non excusés :

Messieurs CHEVALIER et CARCEL

Secrétaire de séance :

Madame Nicole PERRODIN

**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que du fait de la nomination le 5 juillet 2010 de Monsieur Claude JOUVIN-FEAUVEAU, en qualité de comptable de la Trésorerie de Cabourg, en remplacement de Madame Annick LAVERGNE, il convient de délibérer pour le versement, au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection de budget.

Il informe également l'assemblée que Monsieur JOUVIN-FEAUVEAU, receveur municipal, accepte de fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 décembre 1983.

En conséquence,

Vu l'article 97 de la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le Décret n82-979 du 19 novembre 1982 modifié, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu l'Arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Claude JOUVIN-FEAUVEAU, Receveur Municipal, d'assurer les prestations de conseil et d'assistance définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 16 décembre 1983 susvisé.

Article 2 : De lui accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget.

Article 3 : Que l'indemnité de conseil sera calculée selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Article 4 : Fixe le montant annuel maximum en vigueur de l'indemnité de confection du budget défini dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

## **TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA MAIRIE**

Monsieur GARNIER informe le Conseil Municipal que Monsieur GUILLOT, en charge du dossier, a contacté trois entreprises pour des travaux à la Mairie de Bavent portant sur la rénovation de certaines pièces de la Mairie dont l'entrée et les sanitaires réservés au personnel et aux élus, de la réserve donnant dans la salle des mariages, la vitrification du parquet dans la salle de réunion de conseil ainsi que le revêtement de sols dans le bureau secrétariat ; à savoir :

- Entreprise NICOLLE et Fils à Caen
- Entreprise FRANÇOIS à Caen
- Entreprise BOZAK RENOVE à Dives Sur Mer

Que ces dernières ont répondu comme suit, hormis l'Entreprise BOZAC RENOVE qui n'a pas répondu :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
NICOLLE & FILS	3 825.75 €
FRANÇOIS	3 905.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise NICOLLE et FILS à Caen pour un montant HT de 3 825.75€,  
Autorise Monsieur le Maire à signer le dit devis et faire exécuter les travaux,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

## **ACHAT D'UN BARNUM**

Monsieur MOULIN informe l'assemblée qu'il a contacté trois fournisseurs pour l'achat d'un abri animation de 5m x 8m. Précise que cet abri pourra servir la collectivité dans le cadre des cérémonies organisées par la municipalité de même que pour les manifestations organisées par les associations.

Ces dernières ont répondu comme suit :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant HT</b>
KG MAT Collectivités à Valence	2 625.20 € (blanc) 3 062.50 € (bleu)
SEMIO à Valence	3 118.32 € (blanc)
MATERIEL HEXA à Versailles	4 200.00 € (blanc)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de KG MAT Collectivité à Valence pour l'achat d'un abri animation de couleur bleue pour un montant HT de 3 062.50€,  
Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0106 « Installations générales » article 2181.

## **ACHAT D'UNE LAME NEIGE POUR LE TRACTEUR**

Monsieur GARNIER présente au Conseil Municipal le dossier préparé par Monsieur MARIE, pour l'achat d'une lame neige pour le tracteur. Informe que deux Sociétés ont été sollicitées et ont fourni les propositions suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Montant HT</b>
LACROIX à Cintheaux	2800.00 €
RUAUX AGRICOLE à Mouen	3 735.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 contre, décide d'acquérir une lame neige pour le tracteur à la Société LACROIX à Cintheaux de type 2M10 MAGSI pour un montant HT de 2 800.00€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0106 « Autre matériel et outillage » article 21578.

## **CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS ET LA COMMUNE DE BAVENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de formaliser le partenariat existant entre la Bibliothèque Départementale de Prêt et la Bibliothèque Municipale de Bavent par la signature d'une convention entre le Département du Calvados et la Commune de Bavent.

Précise qu'elle a pour objet de définir les règles de partenariat pour le développement du service de la lecture publique et ce pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature des deux parties

Après avoir pris connaissance de la convention et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité en approuve ses termes,

Autorise Monsieur le Maire à la signer et le charge de la transmettre au service concerné.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

#### **- Arrêt du projet du P.L.U.**

Le Conseil Municipal de BAVENT,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.300-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2006 décidant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols dans les formes d'un Plan Local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation et objectifs,

Vu le débat effectué au sein du Conseil Municipal de Bavent sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la concertation publique qui s'est déroulée du 2 juillet 2010 au 6 août 2010 et qui a donné lieu au bilan annexé en pièce jointe à la présente,

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment :

- le rapport de présentation
- le projet d'aménagement et de développement durable
- le règlement écrit et graphique
- les annexes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études et en tire le bilan tel que présenté en annexe 1
- 2) Arrête le projet de plan local d'urbanisme de Bavent, tel qu'il est annexé à la présente délibération
- 3) Précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
  - Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados
  - Monsieur le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
  - Madame le Président du Conseil Général du Calvados
  - Monsieur le Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains
  - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados
  - Monsieur le Président de la Chambre de Métiers du Calvados
  - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Caen Métropole
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes CABALOR.
- 4) Indique que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande :
  - Aux communes limitrophes
  - Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

#### **- Chemin du Bourgneuf**

Monsieur MOULIN informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de voirie Chemin du Bourgneuf par la création d'un réseau pluvial. Que pour ce faire deux Entreprises ont été contactées et ont répondu comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
VALETTE Sylvain à Petiville	4 415.00 €
FLORO TP à Bretteville Sur Laize	5 748.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise VALETTE Sylvain à Petiville pour un montant HT de 4 415.00 €,  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0102 « Gros travaux d'assainissement » article 2315.

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AYANT DES ENFANTS SCOLARISÉS À BAVENT AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués par décision du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2009, soit par année scolaire et par élève :

- Ecole Maternelle : 440.00 €
- Ecole Élémentaire : 610.00 €

Et lui demande de se prononcer sur une réévaluation éventuelle des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs.

### **ACHAT D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES**

Monsieur MOULIN, en charge du dossier, informe le Conseil qu'il a contacté trois fournisseurs pour l'achat d'un aspirateur à feuilles et qu'ils ont répondu comme suit :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant HT</b>
MONROCQ à Mondeville	2 065.00 €
CHIVOT à Rots	2 140.00 €
DIVES LOISIRS MOTOCULTURE à Dives/Mer	2 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à MONROCQ à Mondeville un aspirateur de feuilles sur ridelle Morgnieux de type 352MS09VM d'un montant HT de 2 065.00 €,

Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0106 « Autre matériel et outillage » article 21578.

### **TRAVAUX À LA CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier préparé par Monsieur GUILLOT pour la fourniture et la pose d'un régulateur dans la chaufferie de l'Ecole Maternelle, en remplacement de l'existant afin de réguler la température ambiante, par la présentation du devis transmis par Les Combustibles de Normandie pour un montant HT de 1 139.00€.

En conséquence, demande au Conseil de bien vouloir approuver le dit devis et rapporter la délibération prise le 26 mai 2010 pour la fourniture et la pose de thermostats d'ambiance devenues inutiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une part de rapporter la délibération « Fourniture et pose de thermostats d'ambiance » prise le 26 mai 2010 et d'autre part approuve le devis des Combustibles de Normandie à Caen pour un montant HT de 1 139.00€ pour la fourniture et la pose d'un régulateur dans la chaufferie de l'Ecole Maternelle,  
Autorise Monsieur le Maire à signer le dit devis et faire exécuter les travaux,  
Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2313.

## **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES DE FOOTBALL**

### **- Autorisation à signer les Marchés**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du résultat de la consultation par lots, pour les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade municipal, établi par le Maître d'œuvre Jacques LAEMLÉ, Architecte D.P.L.G., suite à l'ouverture des plis qui s'est tenue le 7 septembre 2010, à savoir :

#### **LOT n°1 – GROS OEUVRE – MAÇONNERIE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
BNPR à Soliers	29 493.35 €
PROD'HOMME à Dives sur Mer	28 995.90 €
LECONTE ARGENCES à Argences	24 253.14 €

Offre la mieux disante : Entreprise LECONTE

#### **LOT n°2 – CHARPENTE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
CACCITTI à Sannerville	4 578.60 €
LAUGEOIS à Amfréville	6 534.03 €
ESNAULT à Amfréville	6 194.98 €
HERRY à Dives Sur Mer	10 175.00 €

Offre la mieux disante : Entreprise CACCITI

#### **LOT n°3 – COUVERTURE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
PILLET à Dozulé	8 172.67 €
CACCITTI à Sannerville	7 897.00 €
ESNAULT à Caen	5 669.53 €

Offre la mieux disante : Entreprise ESNAULT

#### **LOT n°4 – MENUISERIE EXTÉRIEURE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
LAUGEOIS à Amfréville	2 978.00 €
HERRY à Dives Sur Mer	3 742.86 €

Offre la mieux disante : LAUGEOIS

#### **LOT n°5 – DOUBLAGES**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
PSCI à Blonville Sur Mer	1 813.38 €

Offre la mieux disante : PSCI

#### **LOT n°6 – PLOMBERIE - SANITAIRES**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
CAGNARD à Varaville	3 233.00 €
MAUGER à Gonneville Sur Mer	3 964.07 €

Offre la mieux disante : CAGNARD

## **LOT n°7 – ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
BLOT à Ranville	4 100.00 €
ELECTR'AUDE à Bavent	3 067.00 €

Offre la mieux disante : ELECTR'AUDE

## **LOT n°8 – CARRELAGE - FAÏENCE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
CAGNARD à Varaville	2 227.76 €
LECONTE à Argences	3 893.67 €

Offre la mieux disante : CAGNARD

## **LOT n°9 – PEINTURE**

<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>
GILSON à Colombelles	1 757.00 €
ROUET à Cabourg	1 535.65 €

Offre la mieux disante : ROUET

Propose au Conseil Municipal de retenir les offres par lot les mieux disantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par lots les offres qui suivent :

<b>N°</b>	<b>LOTS</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>MONTANT HT</b>
1	Gros œuvre – Maçonnerie	Ets LECONTE	24 253.14 €
2	Charpente	Ets CACCITTI	4 578.60 €
3	Couverture	Ets ESNAULT	5 669.53 €
4	Menuiseries extérieures	Ets LAUGEOIS	2 978.00 €
5	Doublage	Ets PSCI	1 813.38 €
6	Plomberie – Sanitaires	Ets CAGNARD	3 233.00 €
7	Electricité – Chauffage électrique	Ets ELECTR'AUDE	3 067.00 €
8	Carrelage – Faïence	Ets CAGNARD	2 227.76 €
9	Peinture	Ets ROUET	1 535.65 €

soit un montant total HT de 49 356.06 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés,

Précise que les dépenses feront l'objet de mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0105 « Agrandissement des vestiaires de football » article 2313.

## **ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION RUE DE STOKE CANON ET EMBELLISSEMENT DES ABORDS**

### **- Désignation d'un Maître d'Oeuvre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 septembre 2010 pour l'ouverture des plis concernant la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'agrandissement du bassin de rétention et embellissement des abords situé rue de Stoke Canon.

Rappelle aux membres du Conseil que l'enveloppe prévisionnelle de travaux est estimée à 50 000€ TTC,

Précise que les offres ont fait l'objet d'un classement définitif, au regard des critères prix, des références en matière de maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructure hydraulique et du délai de remise des études, de la façon suivante :

<b>CLASSEMENT</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>MONTANT HT</b>
1	Ets HERNAT à Potigny	4 800.00 €
2	Ets ACEMO à Colombelles	3 950.00 €
3	Ets SCE à Ifs	5 365.50 €
4	Ets SOGREAH à Hérouville Saint Clair	7 980.00 €

Propose au Conseil de retenir l'offre de l'Entreprise HERNAT à Potigny pour un montant HT de 4 800.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'offre de l'Entreprise HERNAT à Potigny pour un montant HT de 4 800.00 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché passé selon la procédure dite adaptée,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 sur l'Opération n°0102 « Gros travaux d'assainissement » article 2315.

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- **Normandie Génération Gaming**
- **Les Parents et les Assistantes des Bébés Cigognes**
- **Comité des Fêtes de Bavent**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la prévision budgétaire en Section de Fonctionnement à l'article 6574 du Budget Primitif 2010,

Vu la création de trois nouvelles associations, à savoir :

- Normandie Génération Gaming
- Les Parents et les Assistantes des Bébés Cigognes
- Comité des Fêtes de Bavent

Considérant que les projets des ces trois associations présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer respectivement les subventions suivantes :

- 300.00 € à l'Association « Normandie Génération Gaming »
- 300.00 € à l'Association « Les Parents et les assistantes des Bébés Cigognes »
- 400.00 € à l'Association « Comité des Fêtes de Bavent »